

CONVOCAATION A LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir

Vendredi, le 26 septembre 2025 à 9.00 heures
en la salle des fêtes du bâtiment « Al Schoul » à Remich pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

A. Séance à huis clos

1. Départ en retraite d'une employée communale ;
2. Réduction du service provisoire – fonctionnaire communal ;

B. Séance publique

3. Vote du PAP « 3, Rue Dicks » ;
4. Vote du PAP « rue Janglisbunn » ;
5. Vote du MoPo PAG « Hôtel de Ville » ;
6. Vote de la convention et du projet d'exécution - PAP « 14, Chemin des Vignes » ;
7. Vote de la convention et du projet d'exécution « PAP – Montée St. Urbain-Montée de l'Eglise » ;
8. Adaptation du règlement de circulation de la Ville de Remich – Zone 30 (Buschland)
9. Approbation du plan de gestion annuel 2026 de l'Administration de la nature et des forêts ;
10. Approbation du règlement-taxe concernant la gestion des déchets ;
11. Approbation du règlement-taxe concernant les services, main d'œuvre et mise à disposition ;
12. Approbation d'un projet de morcellement – Heedbaach ;
13. Approbation d'actes notariés ;
14. Approbation de conventions ;
15. Création d'un article budgétaire ;
16. Approbation de l'état des restants ;
17. Adaptation du règlement-taxe relatif au service « Repas sur roues » ;
18. Approbation d'un règlement communal concernant l'octroi de subsides pour voyages en relation avec les jumelages de la Ville de Remich ;
19. Approbation d'un subside extraordinaire ;
20. Informations aux conseillers

Remich, le 19 septembre 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre, .



le secrétaire communal f.f.,

